

Procès-verbal – Séance du 10 octobre 2017

Date de convocation :
06 octobre 2017

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 13
procurations : 5
votants : 18

L'an deux mil dix-sept, le 10 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, Mmes BROOK, HAVART, OGER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, Mme TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Monsieur LEMBELEMBE donne pouvoir à Monsieur GICQUELLO

Monsieur LE BRUN donne pouvoir à Monsieur GUILLEMOT
Madame LE SAUTER – LE BEL donne pouvoir à Monsieur LEMBELEMBE

Madame LHOPITALIER donne pouvoir à Madame HAVART
Madame GUERRET donne pouvoir à Madame TREGOUET
Monsieur KERVICHE

Secrétaire de séance : Madame Danièle GRU a été élue secrétaire de séance

♦ 2017 – 10 – 01 : Cité administrative : détermination du montant du loyer du local de l'AMIEM pour la Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que l'AMIEM, Association médicale inter-entreprises du Morbihan, occupe depuis plus de 10 ans des locaux situés au rez-de-chaussée de la Cité administrative, rue de l'Eperon.

Il précise que la Trésorerie, située dans le même bâtiment, a aujourd'hui besoin de surface supplémentaire. L'AMIEM va donc quitter les lieux à la fin du mois d'octobre.

Le loyer actuellement payé par la Trésorerie est de 3 106,12 € par trimestre pour une superficie de 109,67 m². La surface libérée par l'AMIEM est de 40,05 m².

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant du loyer du local supplémentaire à 1 134,31 € par trimestre, correspondant au prix au m² actuellement payé par la Trésorerie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer du local supplémentaire pour la Trésorerie à 1.134,31 € par trimestre, portant ainsi le montant global à 4.240,43 € par trimestre, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce bail.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 10 – 01 :

Néant

◆ **2017 – 10 – 02 : Programme d’action de prévention contre les inondations (PAPI Vilaine II) : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire rappelle qu’une étude a été inscrite dans de l’avenant au PAPI, afin de définir une stratégie générale de réduction du risque pour la commune de Malestroit.

Le coût de cette étude est estimé à 60.000 € TTC, le montant ayant été validé au budget 2017.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal valide l’opération et approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	%
Etude	50.000 €	60.000 €	Etat	25.000 € HT	30.000 € TTC	50 %
			Département	12.500 € HT	15.000 € TTC	25 %
			Autofinancement (fonds propres)	12.500 € HT	15.000 € TTC	25 %
TOTAL	50.000 €	60.000 €	TOTAL	50.000 €	60.000 €	

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 10 – 02 :

Néant

◆ **2017 – 10 – 03 : Tarif de mise à disposition de l’animateur sportif**

Monsieur le Maire indique que, depuis la création du poste d’animateur sportif en 2014, les tarifs de mise à disposition ont été fixés comme suit :

- 2014/2015 : 15 € par heure pour le Groupe scolaire, 9 € pour les associations
- 2015/2016 et 2016/2017 : 16 € par heure pour le Groupe scolaire, 11 € pour les associations

Il précise que, lors de la création du poste en 2014, il avait été indiqué aux bénéficiaires que le tarif serait réévalué chaque année.

De plus, il ajoute l’importance de ne pas limiter le tarif le plus élevé simplement au Groupe scolaire, l’animateur sportif pouvant être amené à intervenir dans d’autres structures non associatives.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l’année 2017/2018 à 13 € par heure pour les associations et 20 € par heure pour les autres bénéficiaires.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 10 – 03 :

Néant

◆ **2017 – 10 – 04 : Création d’un second service civique au Pass’Temps**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait créé en 2016 un service civique au Pass'Temps afin d'assurer des missions dans les thématiques « Education pour tous » et « Culture et loisirs ».

En raison de la volonté de développer davantage deux thématiques déjà présentes au Pass'Temps, il est aujourd'hui envisagé de créer un second service civique à compter du 1er janvier 2018, dont les missions seraient, d'une part, de permettre un accès élargi à la ludothèque, en lien avec l'association concernée, et d'autre part de développer les actions liées au patrimoine, en lien avec l'association Maltrec notamment.

Il est rappelé que le coût de la prise en charge pour la commune est de 107,58 € par mois, pour une mission de 35 heures par semaine.

Après délibération et l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un service civique au Pass'Temps à compter du 1^{er} janvier 2018, ayant pour missions principales un accès élargi à la ludothèque et le développement d'actions liées au patrimoine.

- Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 10 – 04 :

Néant

◆ Informations diverses

- Recensement

Monsieur le Maire indique que les résultats de la collecte qui a eu lieu en début d'année ont été transmis en Mairie.

Gwenn Le Moing, Directrice générale des services présente les chiffres, en comparaison avec la collecte précédente réalisée en 2012 :

	2012	2017	Différence
Adresses d'habitation	1129	1149	20
Dossiers d'adresse collective	68	65	-3
Résidences principales	1153	1158	5
Total logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants	233	260	27
Total logements enquêtés	1386	1418	32
Total bulletins individuels	2217	2167	-50
Fiches de logement non enquêté	44	36	-8
Total des logements d'habitation	1430	1454	24
Feuilles de logement des habitations mobiles	0	0	0
Bulletins individuels des habitations mobiles	0	0	0
Fiches de logements non enquêté des habitations mobiles	0	0	0
Bulletins individuels des personnes sans abri	0	0	0
Nombre de personnes recensées dans les communautés	212	203	-9
Nombre de résidences principales dans l'enceinte des communautés	7	7	0

Nombre de personnes recensées dans ces résidences	12	18	6
Nombre total de personnes recensées	2441	2388	-53

L'accent est mis sur l'augmentation de nombre de logements, et parallèlement la diminution du nombre d'habitants recensés, indiquant que le nombre moyen d'habitants par foyer diminue.

Une précision est apportée sur l'augmentation significative du nombre de Déclarations d'intention d'aliéner (correspondant aux ventes immobilières sur la commune) depuis 2015, ainsi que sur l'augmentation du nombre de permis de construire concernant des habitations nouvelles.

Ces chiffres ne tiennent pas compte du Domaine de la Croizédo.

Catherine Le Lièvre constate qu'il y a beaucoup moins de maisons à vendre, et que des habitations du centre-ville notamment ont été rachetées pour être rénovées. Elle précise que le nombre de DIA devrait à nouveau diminuer car il y aura moins de maisons à vendre.

Bertrand Dany regrette la baisse de la population. Il rappelle son souhait de réserver des lots du Domaine de la Croizédo à de jeunes ménages, ce qui aurait permis d'accueillir des familles avec jeunes enfants et donc d'agir sur le nombre d'habitants.

Monsieur le Maire rappelle que la ville accueille non seulement les créateurs d'entreprises, mais aussi les jeunes ménages qui s'installent. Il précise que la population ne va pas augmenter du jour au lendemain, mais que cela passe par le développement de l'attractivité de la ville.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre et la qualité des commerces est déjà important à Malestroit.

Bertrand Dany s'interroge sur la possibilité de faire un recensement complémentaire avant le prochain recensement officiel de 2022.

Michèle Trégouët considère que l'on ne peut pas rester insensible à cette diminution. Christian Guillemot confirme, en précisant que le travail effectué chaque jour par l'équipe municipale est fait en ce sens (santé, attractivité...).

Vincent Pouëssel souligne la dynamique positive actuelle, et précise que le nombre de commerces par rapport au nombre d'habitants est important à Malestroit.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.